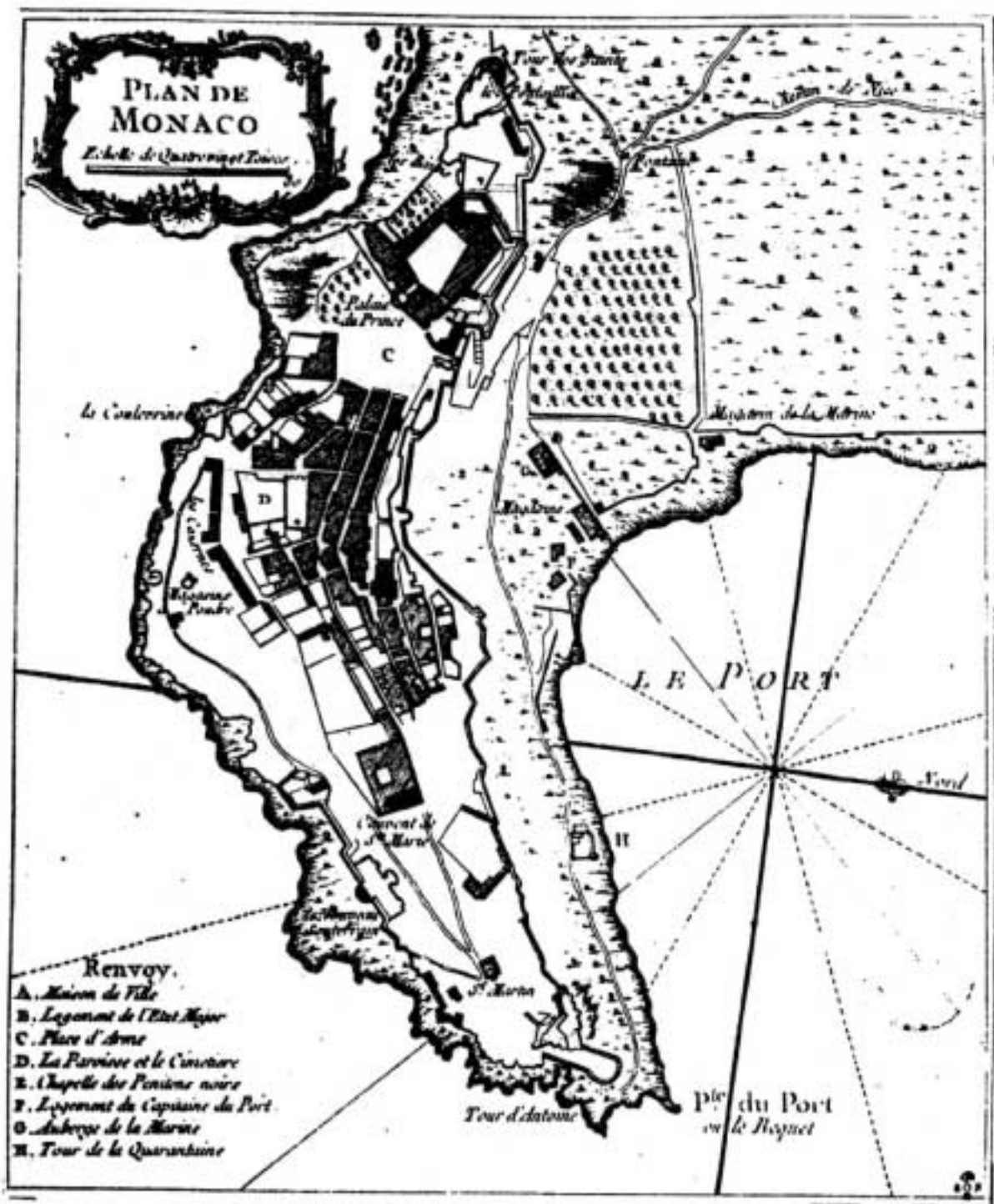


**APERÇUS DE LA POPULATION
ROTURIÈRE MONEGASQUE
AU XVIII^e siècle**

par Olivia ANTONI

**Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction
du Professeur DERLAHGE**



En guise d'introduction : une meilleure connaissance du sujet

Aucune place n'a encore été accordée à un tel sujet dans l'historiographie monégasque, les roturiers du Rocher restant jusqu'alors désespérément tapis dans l'ombre de leurs princes et dirigeants, ces derniers étant l'objet de presque toutes les études faites sur Monaco (1)

Ainsi, le principal problème qui est apparu dès le départ, hormis les aléas rencontrés chez tous les sujets vierges, a été celui des sources. En effet, les documents utilisés pour ce travail étaient très disséminés, nul dossier n'existant sur ce thème ; c'est pourquoi il a fallu chercher des renseignements dans des genres aussi divers que les correspondances de personnages importants -curé, dirigeants- ou les livres de compte des compagnies religieuses (2). Autant dire que les moindres aspects, les plus petits détails ont compté pour dresser une fresque aussi complète que possible sur l'état du petit peuple : agitations pour le logement, crises plus ou moins fortes provoquées par un mauvais pain ou autres comestibles, catastrophes naturelles etc.

D'autre part, il faut insister sur les grosses lacunes qui ont rendu plus ardues les recherches : absence de recensements socioprofessionnels et de cadastres, ce type de documents n'existant pas avant 1792 -époque de l'implantation des Français à Monaco. Par conséquent, les renseignements obtenus grâce à eux, et auxquels il a été obligatoire de recourir pour une meilleure compréhension du sujet, sont à prendre avec beaucoup de précautions quant à leur application au siècle entier, même si les événements économiques et sociaux du XVIIIe européen ont épargné Monaco, comme s'ils se heurtaient à ses remparts.

A considérer ce travail de recherches de cette manière, il ne faut pas oublier qu'il comprend tout de même une problématique, un essai de raisonner sur les résultats obtenus, si bancals soient-ils. L'intérêt historique, le "piquant" de cette société roturière, qui jusque là était enfouie sous un voile aussi terne que quelconque, peuvent s'extraire des renseignements récoltés dans le vaste éventail des documents étudiés. Il apparaît que deux questions se détachent du lot et méritent une attention soutenue : à savoir une sorte de définition des roturiers monégasques par rapport aux autres habitant de la Principauté, et de leurs voisins immédiats (3). Enfin, il serait important de connaître la texture même de la dite société - c'est-à-dire le nombre de roturiers et de nobles, la nature des travailleurs et leurs positions sociales afin de savoir si oui ou non il y avait particularisme, et, en cas de réponse positive, de quel ordre il était. Ce sont les tentatives de réponses à ces deux problèmes qui seront développées dans le présent article.

Une population roturière originale ?

La situation géographique de la Principauté, et à l'intérieur, de la ville de Monaco, mérite déjà qu'on s'y attarde.

Les descriptions qui nous sont parvenues, celles de T. Smollett, de Ch. Dupaty(4) et des documents de l'époque révolutionnaire (5), abondent toutes dans le même sens : isolement d'un petit pays encastré au milieu de puissances étrangères le dépassant très largement en forces humaines et matérielles, ainsi qu'en taille (le comté de Nice appartenant au roi de Sardaigne et, toutes proches, les républiques italiennes et le grand allié français).

Mais le fait le plus notoire qui transpire des écrits des contemporains, reste le total mépris de ce qui est considéré comme un simple bout de terre et, pour le Rocher, une insignifiante commune, "située à deux lieues métriques de la grande route de Nice à Gênes". Le peu d'attrait de Monaco pour les populations autochtones est d'ailleurs parfaitement résumé dans un document de 1802 cité par Louis Imbert, où les élus de différentes communes interrogés sur les chemins employés "de mémoire d'hommes" pour se rendre à Monaco, ont donné des réponses significatives. Quatre maires sur neuf, ceux de Clans, Malaussène, Péone et Sigale, n'ont su répondre, et les cinq autres, c'est-à-dire ceux de Daluis, La Penne, Tournefort, Sauze et Guillaumes ont répliqué : "Comme pour Nice, de là on ignore".

On retient finalement que la Principauté est une terre pauvre, dépourvue d'intérêt, sans ressource naturelle ni plus de prétention qu'un "caillou", et, quant à ses habitants, ils n'ont rien de plus que les autres et paraissent même bien moins favorisés, la ville de Menton étant la seule à bénéficier d'un commerce d'agrumes international.

Et Monaco dans tout ça ? la capitale fortifiée et moyenâgeuse de cette Principauté plutôt poussiéreuse ? Dupaty en trace un portrait qui n'est guère réjouissant dans la lettre n° 6 de son recueil : "Deux ou trois rues sur des rochers à pic, huit cents misérables qui meurent de faim, un château délabré, un bataillon de troupes françaises, quelques orangers, quelques oliviers, quelques mûriers épars sur quelques arpents de terre, épars eux-mêmes sur des rochers, voilà à peu près Monaco" (6).

Contester cette description, la trouver trop sévère ? les sources de l'époque pouvant la certifier manquent désespérément. Il y a bien deux lettres du curé Lanciarezi qui abondent dans le même sens en déplorant des "débiteurs si misérables" qu'ils doivent être assistés par l'église (2 mars 1759) ou, plus généralement : "Le pays est pauvre, les denrées sont si chères et le tout a si fort augmenté à proportion qu'il est impossible de subsister... si les choses continuent sur le pied qu'elles sont, vous entendrez dire d'un jour à l'autre que la plupart des habitants de Monaco ont décampé, faute d'industrie et de subsistances dans leur pays" (7). Mais, les deux lettres datent de la guerre de Sept Ans- on ne peut donc y prêter foi pour la situation du siècle dans son intégralité !

Toutefois les roturiers monégasques semblent oubliés de tous, trop insignifiants pour que les quelques voyageurs importants visitant leur ville ou les environs s'en occupent... ou alors avec dédain. Et pourtant... et pourtant, la population du Rocher vit et augmente même : de 1392 âmes en 1715, elle passe à 1495 âmes en 1780 (8). Et pourtant il serait faux de continuer des recherches dans la voie tracée plus haut : l'uniformisation la plus terne et la plus sèche, l'assimilation des Monégasques dans un vaste ensemble régional -sans se soucier des frontières- où la pauvreté est le trait d'union entre tous ces hommes. Cette voie là est le fruit d'une constatation bien sommaire, car trop superficielle.

Si on analyse plus en profondeur l'entourage des roturiers monégasques, et si à l'aide de diverses clés on essaie de percer leur univers quotidien, le résultat obtenu est tout autre : celui d'une population à part entière à laquelle Louis Aureglia a consacré un article dans la Revue de psychologie des peuples. Les moyens employés pour découvrir quelle est cette originalité sont variés, mais malheureusement une fois encore restreints par la portée toute relative des documents utilisés. Le premier et certainement le plus prépondérant à assurer aux Monégasques une originalité propre, parce que sa présence et son rôle leur apporte, est le prince.

Effectivement, alors que leurs voisins immédiats ne connaissent qu'un roi lointain au visage flou, alors que les liens qui les unissent à lui sont sans doute réels mais faits de fer quelque peu rouillé, ceux des roturiers du Rocher sont d'or. Plusieurs indices le prouvent. Tout d'abord, la ville elle-même : l'habitant est entouré par des forces temporelles palais, casernes, maison de ville et religieuses paroisses, petites églises et nombre de chapelles avant de l'être par des remparts. Le prince jouit ainsi d'une représentation physique évidente et d'une portée morale allant de pair avec elle, si ce n'est plus importante. En effet, comment ne pas imaginer un conditionnement certain de l'individu, le sentiment d'appartenir à une communauté régie par les deux pouvoirs -spirituel et temporel- et de ne pouvoir que lui être soumise ? Le périmètre est si petit -27 hectares- et l'agglomération des bâtiments officiels si important !

Les Monégasques ont un prince, bien vivant à leurs yeux, bien présent dans leurs coeurs, si on doit en croire les manifestations de joie qui accompagnent ses arrivées, leur participation lors des naissances mais aussi des décès de sa famille, et la contribution même du prince se mêlant à ces simples paysans lors de bals organisés par eux, pour lui- peut-on ajouter vice versa (9) ? La roture se sent intégrée dans un monde qui n'est pas le sien ; à ce moment, le prince devient plus qu'un protecteur : la famille princière des Grimaldi est aussi leur quotidien. De plus, la présence du prince (10) même si elle n'est pas toujours effective, n'en reste pas moins valable par un autre aspect, plus pratique celui-là et touchant les Monégasques de manière moins sporadique : son rôle.

Voilà encore une manière de se différencier des roturiers des alentours. En effet, on ne peut qu'agréer l'idée d'un roi moins attentif à ses sujets plus son état est grand, plus ses responsabilités l'entraînent vers des problèmes épineux et dont les soucis sont toujours plus éloignés de ceux des roturiers. A Monaco, tout est différent : même si le prince ne séjourne pas en sa Principauté, ses représentants dont le chevalier de Grimaldi qui a tout de même régné pendant une bonne moitié de siècle : 1732-1784- se tiennent en étroite correspondance avec lui, et savent écouter des murmures populaires que Versailles ne sait pas entendre.

Un aspect du rôle joué par le prince en tant qu'appui, barrière de sécurité pour les roturiers, peut être analysé au travers des placets envoyés par ces derniers. Les motifs pour lesquels ils ont été écrits sont divers, mais, on peut distinguer comment le prince est considéré par ses sujets grâce à eux. On pourra ainsi juger ce que les roturiers monégasques attendent du prince et ce qu'ils reçoivent en retour. La qualité de cette réponse ouvrira ainsi de nouvelles perspectives pour évaluer l'originalité de cette population. Une phrase du prince, datée du 6 mai 1755, peut résumer ses intentions vis-à-vis de ses sujets : "Vous pouvez leur dire que je suis satisfait, que j'ai reçu favorablement leurs remontrances et que je serai toujours disposé à concilier autant qu'il sera possible les intérêts des particuliers avec ceux du public et de l'Etat" (11). Plus qu'une représentation physique, le prince est un recours moral et matériel dont l'action peut être une poursuite normale de la machine judiciaire, mais aussi -et l'importance du fait s'accroît- une demande personnelle et privée adressée au prince, en dehors des froideurs de l'administration.

L'attitude générale de la population est d'avoir recours à son souverain comme à un homme à part, elle est consciente de sa puissance et à ce titre le considère comme un arbitre dans ses affaires quotidiennes, voire de famille : les Monégasques comptent sur lui, lui faisant confiance, le suppliant de débrouiller des problèmes les touchant intimement. Et que ce soit pour économiser du temps et de l'argent dans des procès longs et coûteux -testaments non respectés, clauses de mariages bafouées- ou pour placer le prince en tant qu'arbitre face aux méandres de la Justice, les roturiers sont certains d'obtenir de la part du prince une réponse à leurs problèmes.

Un exemple illustre assez bien le rôle de protecteur qu'une grande partie des roturiers attend du prince : "J'ai fait examiner le placet de la veuve Mallet ; on a reconnu qu'elle n'a point présenté son rescrit de révision, ni produit aucun mémoire dans les quarante jours, et que par là il n'y pas lieu de révocation du rescrit que j'ai donné par ordre de Votre Altesse en faveur de H. Sausse ; cependant s'agissant d'une femme qui n'a pas suivi les formalités, le conseil, appuyant son sentiment à la Justice, serait d'avis que V.A. lui accorda" (1er juillet 1755) (12)

Une réponse à chaque cas, certes, mais il semble que le prince soit inflexible sur un point : aider oui, mais l'ordre des choses doit être respecté. "Mon intention a toujours été d'accélérer, autant qu'il est possible, le jugement des affaires, dont la longueur ne peut que fatiguer les parties et multiplier les frais ; toutefois en observant point de révision à accorder si elle ne s'était point présentée et n'avait point fourni ses mémoires dans les quarante jours" (12). Les roturiers en sont bien marris, étant renvoyés au cours normal de la justice : la demande de la veuve Mallet est refusée.

Pourtant, il ne faudrait pas juger le prince sur ces exemples exclusivement : la logique des institutions quasi immuable depuis le XVIIIe siècle (13) appartient à un certain état d'esprit qui est le sien et pas forcément celui des roturiers. L'affrontement de deux mondes ne donne pas toujours des résultats conciliants... peut-on blâmer les parties en présence ? En fait, il semble plus judicieux de se porter sur un terrain où les jeux de la logique et des intérêts n'ont pas cours : celui de la misère et de la pitié, par exemple ; selon le résultat de ce mariage, les roturiers monégasques pourront alors se vanter d'avoir un "plus" dans leur vie quotidienne, une aide sur laquelle leurs voisins ne peuvent compter que de manière toute sporadique et fortuite.

Les problèmes humains forment une grande partie des placets destinés à Son Altesse Sérénissime :

- soit des jeunes filles ayant été abusées sous promesses d'épousailles : "Raymond! dont la fille a été séduite et abusée par un paysan de son état sous la promesse de mariage, Monsieur l'Auditeur l'a jugée en se conformant à la loy du Prince, mais les circonstances, la conduite de la fille irréprochable a tous égards, les demandes irrégulières du paysan en vue de ternir la réputation de cette fille, enfin, Monsieur, tout concourt en sa faveur" (8 juillet 1787) (14).

- soit des femmes ou des hommes n'ayant plus aucune ressource matérielle pour cause de maladies, de vieillesse ou d'accidents dans leurs métiers.

Plus qu'un protecteur contre des institutions complexes, les roturiers considèrent alors le prince comme un père, un ami, qui sera capable de comprendre leurs problèmes ; ils se

confient à lui plus volontiers qu'à n'importe qui d'autre, et savent que si leurs demandes sont fondées, ils pourront obtenir quelques aides.

Ainsi est traitée l'écrasante majorité de placets implorant des aumônes pour cause de misère noire : selon l'aptitude morale du plaidant et après vérification de l'état avancé. Hais à en croire le nombre de refus, malgré la magnanimité du Chevalier, et en comparant avec les chiffres très réduits d'indigents assistés à domicile -8- et de mendiants -6- retrouvés dans un document daté de 1803, on peut imaginer un abus considérable de la part des roturiers. Pourtant, que ce soit les demandes très nombreuses de ces derniers, et de l'autre côté l'analyse scrupuleuse des placets, on ne peut que noter l'importance que revêt le prince pour les roturiers, dans leur quotidien.

Outre cette aide sporadique, malgré l'absence de plan cohérent pour répondre au problème de la pauvreté, il faut enfin ajouter l'existence des bonnes oeuvres des princesses, leur "bienfaisance" et les dots des jeunes filles pauvres, qui parfois même se transforment en coutumes, comme nous l'apprend le curé Pacchiero : "Toutes les années 19 mars, le jour de la fête du dit St. Joseph, il était fait à titre d'aumônes, une distribution de pain, par un des employés du palais et aux frais du trésor, à tous les chefs de famille habitant Monaco" (15).

C'est ainsi, qu'en premier lieu, l'originalité de la population roturière monégasque, est peut-être une ambiance, une atmosphère de protection voire de confiance, que n'ont pas leurs voisins, et qui ne s'est jamais démentie tout au long du XVIIIe siècle.

On passera rapidement sur les autres possibilités offertes par le prince au peuple : à savoir le travail supplémentaire qu'il fournit lors de travaux -ceux réalisés par Antoine 1er pour la remise à neuf des fortifications- ou bien la débite de nourriture lors des séjours du prince à Monaco, faits épisodiques mais notables. Enfin, il ne faut pas négliger le pouvoir d'ambassadeur à la Cour de France qu'il use pour ses sujets.

Une affaire, trop longue à expliquer dans tous ses détails, et concernant les patrons de la principauté, a mobilisé le prince pendant plus de trente ans : ils se heurtaient au refus de l'exemption du droit de fret (16). Il suffit simplement d'ajouter qu'il y eut concession dès deux côtés mais l'affaire était faite pour cause de rapports privilégiés. Ce qui fait la particularité de la principauté dans le cas présent, c'est la bienveillance de son prince qui, grâce à ses relations et à sa ténacité, a pu résoudre un problème alors que les habitants seuls n'auraient pas pu.

Ainsi, plus loin que l'ambiance de confiance régnant sur le rocher, protégée par d'épaisses murailles, l'idée de protection des roturiers monégasques outrepassa les frontières et leur octroie comme une sorte de garantie : dans un bourg de 1500 habitants en moyenne, chaque homme a une vie qui lui appartient en propre et les dirigeants en sont conscients. Une lettre du chevalier de Grimaldi, datée du 21 novembre 1752, abonde dans ce sens : "J'oubliais de marquer à Votre Altesse que je viens de tirer un de ses sujets des Galères de la République de Gênes où il était condamné à rapport qu'on lui avait trouvé dans la poche une arme défendue." (17)

Il ne faudrait pas exagérer et faire des roturiers du Rocher des habitants ayant un privilège exceptionnel, mais, toutes proportions gardées -c'est-à-dire les divergences du siècle sur la noblesse et la roture, l'idée de la supériorité certaine d'une "caste" sur une autre, et surtout les priorités du prince régies pas ses intérêts- ces derniers sont originaux parce que chacun sait qu'il fait partie d'un tout, et que le prince ne se contente pas d'être le sommet de la

pyramide : il cimente chaque pierre. De la petite ville insignifiante et perdue dépeinte au début, un avantage sur ses voisins se dégage déjà : une supériorité morale et ses prolongements matériels.

Mais, sans se baser sur des données exclusivement morales, une autre caractéristique est notable : les services qui leur sont offerts pour le ravitaillement, problème crucial s'il en est. Un texte nous donne une vue d'ensemble sur ce sujet : "Les régisseurs de la Principauté sont aussy charge de fournir le pain aux habitants... par la position de cette place on est obligé d'y transporter tout ce qui est nécessaire à la vie, même le bois qu'il faut tirer du dehors, et l'eau qu'il faut transporter à dos d'âne... ces approvisionnements ne sauraient se faire sur les lieux, ni dans le voisinage, il faut les tirer de l'étranger très souvent, de préférence à les faire venir de France ou le bled seroit moins cher."

Le système en lui-même de l'approvisionnement n'est pas le sujet de cette étude, mais ce sont ses impacts sur la roture qui apportent des éléments nouveaux intéressants, et méritent qu'on s'y attarde. Seul le problème du pain sera soulevé ici, car il est à la base de l'alimentation des roturiers, si l'on doit en croire le nombre de plaintes plus ou moins virulentes causées par lui (18). Il est certain que dans les correspondances générales étudiées pour 1790, 1791 et 1792, fréquentes furent les alarmes de la population pour les retards dans le ravitaillement, ou pour un pain de mauvaise qualité. De plus, pour les particuliers, les boulangers étaient les responsables immédiats de tous les problèmes touchant le pain de près ou de loin -accusations de vols, de cumuls des charges de meuniers et boulangers- comme beaucoup de mémoires en font foi.

Jusque là, ce sont des troubles communs à beaucoup de villes, tout comme le fait de fabriquer différentes sortes de pains selon la "qualité" des consommateurs.

<u>Destinataires</u>	<u>Pains</u>	<u>Prix Composition</u>
Les plus pauvres	PAIN NOIR ou "pain bis"	6 liards la livre
Le bas peuple	PAIN DE GABELLE	1 sou et demi la livre "simple blé de Nice" ^{**} 3/4 de pain blanc, 1/4 de pain bis
Les soldats	PAIN DE MUNITION	4 livres par ration
Bourgeois, Officiers	PAIN BLANC	1 sol la pièce

A titre indicatif : 1 liard = 3 deniers, 1 denier = 12 sous,
20 sous = 1 livre.

Le prix était fixé par le prince -et par lui seul- en fonction du prix

existant à Nice et à Menton ; si la chose est de "notoriété générale", il n'y a pas de plainte. Mais, le mettre en parallèle avec les revenus des habitants est difficile, ces derniers étant inconnus pour l'immense majorité. Toutefois, on peut tenter une comparaison : il fut concédé 12 livres par mois à une femme n'ayant plus de ressources (15 octobre 1779). Serait-ce le minimum vital ?

^{**} En ce qui concerne la composition des différentes sortes de pains, ne nous sont parvenus que de maigres renseignements dont il faut se contenter.

Il est notable que ce n'étaient pas les différentes sortes de pains qui exacerbèrent le "bas peuple" : par conséquent, ils acceptaient les contraintes découlant de leurs situations financières, payant cher pour une bonne qualité de pain, une somme moindre pour une moins bonne... et ce jusqu'au pain noir. Il y a plaintes uniquement lorsque le travail est mal fait et le pain vraiment immangeable, car mêlé à de la terre : cet exemple en est une bonne illustration : "Ce matin j'ai eu deux fortes doléances venant de deux familles pauvres de Monaco sur la farine qui se vend en gabelle. J'ai goûté le pain, qui n'était pas masticable parce que excessivement chargé de terre, et de très mauvaise couleur... de toute manière étant donné que les plaignants sont pauvres, et que le pain n'est pas mangeable j'ai obligé Berro -le nom du boulanger- de leur restituer de la bonne farine"(19). Les pauvres ont les plus gros perdants, mais si leur plainte est juste, ne sont-ils pas dédommagés ?

Finalement, même si les roturiers monégasques dépendent de l'extérieur pour le ravitaillement, même si souvent ils sont angoissés par de longues attentes -comme leurs voisins de toute manière- ils ont l'avantage sur eux de manquer moins souvent de pain et surtout d'avoir des prix tout de même plus bas et par conséquent accessibles aux plus défavorisés d'entre eux (20).

Une population roturière avant tout

A l'intérieur même de la ville de Monaco, derrière la sensation de sécurité procurée par la forteresse -derrière laquelle aucune des quatre grandes guerres n'a pénétré- la vie se déroule

comme partout ailleurs... à la seule différence près que la composition de la population est peut-être autre que celle d'une grande ville proche comme Nice par exemple : elle y est roturière avant tout.

Les personnes vivant sur le Rocher sont civiles en majorité, ecclésiastiques, mais également militaires (21). En effet, le roi de France a installé en permanence une garnison de 500 hommes -plus femmes et enfants- renouvelée tous les deux ans (22).

La première caractéristique de la vie quotidienne entre ces roturiers est par conséquent la coexistence des civils et des militaires sur un tout petit périmètre : la garnison est une particularité pour la ville et ses habitants, et son apport aux roturiers est multiple. Mise à part une question d'ordre général, on remarque que seuls les officiers sont cause de heurts avec la population ; mais pour mieux comprendre les nuances de cette dernière, il convient d'exposer brièvement les faits. Il s'agit du problème du logement des troupes, comme le souligne l'abbé Mottoni dans une lettre datée du 22 août 1791 : "On prend les fonds aux magasins, on a pris l'hôpital du pays, on a pris les églises, tous crient et font du vacarme, et encore il manque de la place... tous disent qu'ils ont besoin des magasins pour y entreposer les maigres récoltes de leurs biens, les provisions et les effets de maison, et ils disent la vérité. Ils se tiennent en somme publiquement des discours que l'on doit beaucoup craindre, et on a déjà trouvé affiché un placard où il est dit qu'ils s'assembleraient au régiment du Vexin pour faire des massacres (23)."

Demi problème toutefois puisque certaines maisons sont exemptées si les cas sont vraiment trop pressants, comme celui de cette habitation où vivaient deux frères, une grand-mère et une arrière grand-mère... à moins que ces mesures, datant de 1790 et plus tard, ne soient prises aux seules fins de ne pas échauffer plus les esprits, dans une période qui risquait d'être dangereuse pour le pouvoir en place, même à Monaco. Demi problème encore, car louer les maisons ou hangars est une source de revenus, minimes certes, mais revenus tout de même.

En fait, il apparaît bien que le prestige de l'uniforme, le zèle déplacé de certains gradés soient les seuls écueils sur lesquels s'échoue l'idée d'une intégration totale avec les roturiers du Rocher. Plusieurs exemples, rapportés par le Chevalier dans sa correspondance, sont la preuve du bien-fondé de cette accusation. Qu'il s'agisse d'injures, d'excès d'autorité se finissant par un malencontreux coup d'épée, les coupables sont toujours des officiers. Plus grave, les viols sont assez fréquents, mais un autre facteur entre alors en ligne de compte : la peur. Ainsi, on peut lire dans le compte rendu d'une nommée Bianca Maria Oliveri, servante de son état, que : "Tandis qu'elle essayait ainsi de fuir des mains de l'officier, quelques personnes passèrent sur la route sur laquelle ils étaient, qu'ils lui refusèrent secours pour ne pas avoir affaire avec l'officier." (28 octobre 1778) (24)

Toutefois, il serait plus juste de terminer sur les bons apports que la coexistence militaires civils apporte à ces derniers, car ce sont les plus quotidiens, de par le nombre de soldats : il s'agit bien du gros des troupes qui influe sur la conscience populaire et non les esclandres de quelques officiers, vite ramenés à la raison par les dirigeants. Or, la présence des soldats se marque de diverses manières : tout d'abord, du point de vue économique, avec la dépense de la solde... bonne affaire pour les revendeurs, petits marchands et autres ; puis, on ne peut passer sous silence le commerce clandestin d'eau-de-vie dont le Chevalier se plaint fortement et qui doit certainement apporter au petit peuple de Monaco quelques subsides supplémentaires (25). Et même si une "colonie" de 500 hommes jeunes et pleins de vitalité

fait parfois ombrage aux paysans en louant leurs bras, même si le préjudice est réel -quoique peu important car le phénomène est soigneusement contrôlé et sévèrement réprimé, il n'est pas accompli sciemment... toute médaille a son revers.

L'important en fin de compte, est l'apport de sang neuf -les soldats sont synonymes de renouvellement-, apport plus constant que celui des étrangers puisque leurs venues et installation dans le territoire de la ville de Monaco ont tendance à décroître et, de toute manière, se font de façon irrégulière ce qui n'est pas le cas des soldats toujours sur place. Pour conclure sur ce point, la meilleure des preuves est fournie par nombre de demandes de soldats voulant s'installer à Monaco, une fois mariés et donc acceptés. En voici un exemple : "Le nommé l'Espérance, ancien caporal du régiment de la Marine n°II, marié dans votre Principauté de Monaco, avec la nommée Marie-Josephe Langevin, ose prendre la respectueuse liberté de représenter à V.A. qu'il vient d'obtenir son congé absolu, après 24 ans de service... cet ancien militaire ayant été obligé de venir au secours de sa femme, chargée d'une mère très âgée et infirme, se trouve aujourd'hui sans ouvrage à Monaco et sans aucune ressource pour le faire subsister lui, et sa mère : le suppliant n'ayant quitté son service que pour finir ses jours comme sujet de V.A., il a l'honneur de vous supplier, mon Prince, de vouloir bien lui accorder votre puissante protection auprès du ministre pour lui obtenir les invalides, dans le détachement de canonnières invalides de Clément, actuellement en activité de service à Monaco." (18 août 1790) (26)

Finalement, on peut penser qu'il y avait harmonie entre ces roturiers ; la garnison était une ville dans la ville, certes, mais aussi des hommes parmi des hommes qui souvent, une fois l'uniforme rangé au fond de la malle, reprennent un métier occupé par des civils, celui avec lequel parfois on naît. Ainsi, la population misérable rencontrée dans les descriptions de contemporains était-elle plus riche en horizons que les hommes des environs.

Les métiers sont une autre façon de pénétrer cette population roturière avant tout. Pour mener à bien cette analyse, il a fallu avoir recours à un document daté du 10 vendémiaire an IV de la République, qui classe les habitants du Rocher par lettres alphabétiques, avec leurs âges, professions, et "l'époque de leur entrée sur la commune" de plus, il traite des hommes mais également des femmes, ce qui est une chose très rare. De tous les recensements faits à partir de 1792, celui-là est le plus complet et, par conséquent, celui qui fournit le plus de renseignements qu'il faut cependant extraire avec beaucoup de prudence. Hais, même si ces sources sont tardives, elles révèlent tout de même une structure socioprofessionnelle inchangée au cours du XVIII^e siècle -les tentatives pour le renouvellement du commerce et la création de nouvelles fabriques n'étant esquissées qu'à partir de 1780, et la plupart du temps restant lettres mortes ou concernant uniquement Menton et parfois Roquebrune.

Pour résumer les tendances générales, il faut donner aux métiers de la terre le rôle prépondérant -38,3 % de la population- suivis par les métiers du textile -20,3 %. Toutefois, les deux premiers se différencient sans aucun contexte des autres, puisque le troisième groupe des métiers employant le plus de monde, ceux de la mer, n'arrivent qu'à 7,7 % ! Les travaux restants allant de 6,1 % -petits commerces, c'est-à-dire l'alimentation- à 0,7 % pour les maîtres d'école.

Il est alors intéressant de constater quelles sont les différentes catégories qui forment ces métiers, et de pouvoir ainsi tenter de mesurer la richesse et le pouvoir "mental" de ces derniers sur le reste de la population. Pour plus de clarté, ce processus ne sera employé que

Pour résumer, on peut écrire ceci : Monaco est une capitale où les habitants vivent de petits métiers autarciques, sans importance pour l'extérieur il y a donc contradiction entre terme et état de fait les roturiers monégasques semblent même s'appauvrir plus le siècle avance si l'on en croit le curé de Lanciareze. Pourtant, ce qui les différencie réellement de leurs voisins est encore la présence du prince ; sans revenir sur ce qui a été dit, on notera simplement que plus un état est minuscule, plus les liens sont forts et étroits, le tout renforcé par une position géographique vouée à la différenciation.

Et c'est peut-être l'ensemble de ces constatations, l'accumulation de ces faits, qui donnent aux roturiers monégasques la possibilité de se sentir différents : une situation que l'on peut taxer de "privilegiée" émane de ces réflexions. Mais appréciaient-ils cette différence qui, somme toute, n'était pas négligeable -sécurité interne, approvisionnements plus sûrs ? rien n'est moins certain, car avant la volonté de s'individualiser, avant le fanatisme suscité par un nom, une situation, il y a un mot qui a le pouvoir d'unir les roturiers -de tous pays- et surtout ceux qui nous intéressent : c'est celui de misère et peu importe son degré.

En guise d'épilogue : des résultats qui restent en être vérifiés

Les deux questions formulées au début de cet article, ont reçu une réponse satisfaisante jusqu'à un certain point. En effet, les sources employées sont fort diverses mais dispersées, entachées de lacunes considérables qui barrent la route à nombre de recherches. Les résultats obtenus mériteraient un parallèle, une comparaison avec d'autres renseignements tirés de documents différents ils prendraient ainsi une consistance plus réelle ; ce n'est pas sous-estimer le travail accompli, ni le mésestimer, mais être tout simplement réaliste et objectif.

Pour ce faire, l'exploration des actes notariés paraît incontournable, le seul moyen de pénétrer plus intimement dans la vie des roturiers monégasques recherches ardues et longues (29). Mais avant d'arriver à la réalisation de ces travaux, l'étude accomplie sur eux, malgré ses limites, peut au moins asseoir plus fermement ces hommes et femmes sur une réalité jusque là chichement concédée par notre siècle, et pourtant se révélant bien meilleure que celle de beaucoup d'autres : leur existence.

NOTES

(1) Une autre partie des travaux historiographiques sur Monaco étant de nature démographique -étude des prénoms par exemple- et ne touchant pas le XVIIIe. Enfin, il faut ajouter que la présente étude faite sur les roturiers, ne concerne que le bas peuple.

(2) Il convient toutefois de noter que la notion "d'aperçus" renferme certains choix et impératifs, ainsi des sources telles que les actes notariés ne sont pas étudiées, ce qui peut constituer un préjudice.

(3) La Principauté de Monaco du XVIIIe comprenait, outre Monaco, les territoires de Menton et de Roquebrune.

(4) Tobias Georges Smollett (1721-1777) écrivain écossais ayant séjourné à Nice et nous ayant laissé des "Lettres de Nice et ses environs" (1763-1765) . Charles Jean-Baptiste Mercier Dupaty (1746-1788) Président du Parlement de Bordeaux. Il nous a transmis une certaine vision de Monaco à travers ses "Lettres sur l'Italie" de 1785.

(5) Issu du "Tableau et classification des propriétés foncières 1792" Archives du Palais Princier, 0 2. 80

(6) Les monégasques pouvaient jouir de plusieurs campagnes situées sur le territoire de leur ville, la plus grande étant la Condamine et appartenant au Prince.

(7) Lettres issues du relevé des actes concernant la paroisse. Archives du Palais Princier, D 1. 70

(8) Chiffres donnés par Léon-Honoré Labande dans son "Histoire de la Principauté de Monaco". Il faut noter que la garnison, qui stationnait en permanence à Monaco, n'y est pas comprise.

(9) Pour les descriptions de ces fêtes, se référer à l'article de Régis Lécuyer, "L'avènement du prince Honoré III. 16-30 mai 1734 in Annales Monégasques, n° 11, 1987.

(10) Au cours du XVIIIe, les quatre princes régnants ont résidé assez souvent dans leur palais monégasque ou bien dans celui de Carnolès. Antoine 1er {1701-1731} y passa presque toute son existence pour des raisons financières et militaires ; sa fille Hyppolite y resta les quelques mois où elle régna, puis, à partir du 20 mai 1732, ce fut le fils naturel d'Antoine 1er, le chevalier de Grimaldi, qui tira les ficelles du pouvoir, pendant qu'Honoré III, fils d'Hyppolite, naviguait entre son château de Thorigny, sa résidence parisienne et... Monaco. Ainsi, par rapport aux autres possessions, Monaco vient tout de même après les charmes de la capitale et de Thorigny... situation privilégiée ?

(11) Extrait de lettre issue de la correspondance du Chevalier de Grimaldi. Côte D1.1B des Archives du Palais Princier.

(12) Archives du Palais Princier, D1.25 huit

(13) Les institutions de la justice en vigueur au XVIIIe étaient celles, inchangées à part quelques corrections, du Code Louis datant de la fin du XVIIe. Il n'y eut pas de réformes sérieuses avant la fin de l'Ancien Régime, mais elles ne purent aboutir à cause de la Révolution Française.

(14) Archives du Palais Princier, D1.25 huit

(15) Extrait du Journal du curé Pacchiero du XVIIIe, livre I, page 63. Archives du Palais Princier, MS 515. Etaient également considérés comme chefs de famille tous les solitaires, même si certains vivaient ensemble sous le même toit. Six pains étaient distribués à chacun.

(16) Un homme avait le titre de patron quand il possédait une barque ; quant au droit de fret, c'est un droit particulier absolument distinct des autres droits de ferme. Ces derniers ne sont établis que sur les marchandises, le droit de fret l'est seulement sur les navires étrangers. Il est donc supporté par les patrons exclusivement. D'où leurs nombreuses plaintes au prince, et les difficiles démarches de celui-ci.

(17) Extrait de lettre issue de la correspondance du Chevalier. Op. cit.

(18) Le ravitaillement était basé sur un système de Ferme, c'est-à-dire, sous l'Ancien Régime, un procédé selon lequel le prince confie l'administration et la perception de commerces comme le vin, la boulangerie et la boucherie, à un ou plusieurs particuliers, contre le versement immédiat d'une somme globale.

(19) lettre de De Bréa datée du 22 septembre 1792. Archives du Palais Princier, B 61

(20) Les fermiers étaient obligés de vendre le blé aux roturiers à prix fixes et bas -imposés par les dirigeants de la ville- pendant les premières heures de déchargement des navires. L'augmentation de ceux-ci, très surveillée toutefois, ne venant que par la suite.

(21) Le personnel religieux était très nombreux à l'époque : outre le clergé de la paroisse et un couvent de religieuses, cohabitaient sur le Rocher cinq compagnies ecclésiastiques : les compagnies de la Pitié, du Rosaire, de la Conception, des Pénitents Noirs et Blancs.

(22) La France a toujours eu des visées stratégiques sur la place de Monaco, et y a mandé des soldats sans interruption à partir de 1641, c'est-à-dire depuis l'éjection des Espagnols et le traité de Péronne.

(23) Lettre de De Bréa. Archives du Palais Princier, B 59

(24) Plainte issue du document D1.25 six des Archives du Palais Princier.

(25) L'eau-de-vie était une des prérogatives princières au XVIIIe.

(26) Lettre issue du document B.60 des Archives du Palais Princier. Il faut noter que les métiers des soldats après leurs services ne sont pas seulement d'origine militaire, mais touchent à beaucoup de branches occupées par des civils.

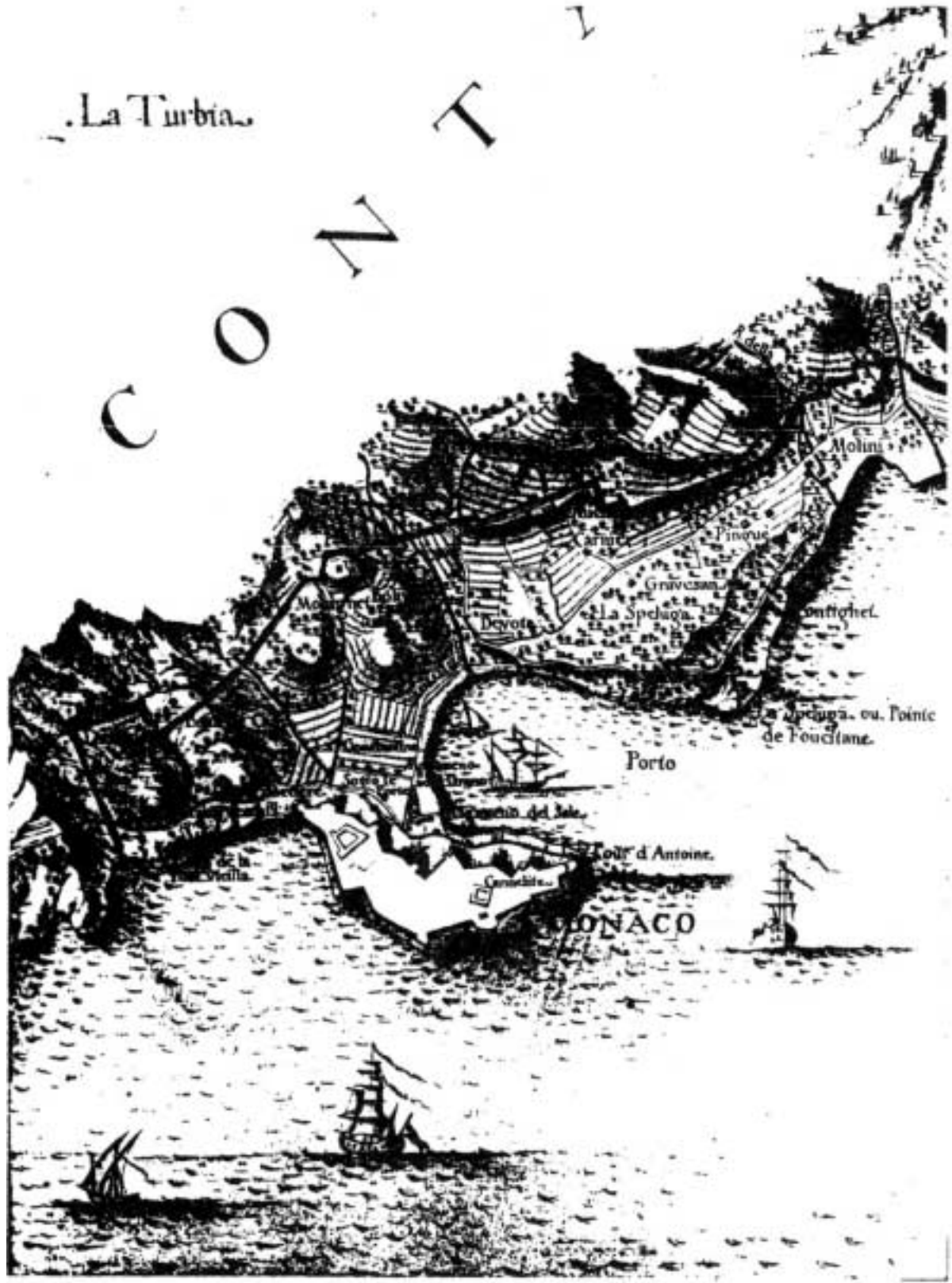
(27) Pour étayer cette thèse, il n'y a qu'à mettre en relief la présence des 130 couturières ! Nombre d'autant plus impressionnant quand on sait que leurs maris occupent des fonctions qui les préservent de la gêne financière hommes de loi, cultivateurs.

(28) Tous les placets provenant des familles les plus riches, n'ont trait qu'à ce genre de plaintes.

(29) L'étude plus approfondie et complète des correspondances générales pourrait aussi beaucoup apporter, mais se heurterait aux mêmes problèmes rencontrés plus haut.

La Turbia.

C
O
M
T



Molini

Carint

Pisone

Gravason

La Spezia

Montichel

Spezia ou Pointe de Fouclane

Porto

Castell del Sale

Tour d'Antoine

MONACO

Genoate

Veilla